

Questions orales

Nous essayons de régler le problème de la sécurité aérienne. Il faut avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe au niveau des enquêtes, de l'inspection et de l'établissement des normes. Si l'on fragmentait les deux aspects entre des ministres différents, nous ne pourrions pas arriver à avoir cette vue d'ensemble. Je peux assurer au député que le mandat du Bureau de la sécurité aérienne ne permet absolument pas au ministre de s'immiscer dans ses affaires, car il peut entreprendre des enquêtes indépendantes et révéler publiquement et directement les résultats de ces enquêtes. Je n'ai pas le pouvoir d'intervenir, mais je peux harmoniser les activités du bureau de la sécurité et les autres activités du ministère dans le domaine de la réglementation pour pouvoir comprendre à fond l'ensemble du problème et pour pouvoir essayer de le résoudre administrativement.

* * *

LES TRANSPORTS**LA FORMULE BRACKEN POUR LA RÉPARTITION DES WAGONS-TRÉMIES**

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre des Transports s'il est satisfait ou non de la formule Bracken qui s'applique à la répartition des wagons-trémies et s'il prévoit d'y apporter un changement. A son avis, ce système n'a-t-il pas pour effet de maintenir le rapport de force entre les grandes et les petites sociétés? Le ministre a-t-il fait réaliser des études sur cette formule? Peut-il nous dire quelles sont ses intentions?

Une voix: Bonne question.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député qui vient de dire que c'est une bonne question. Cependant, c'est également une question très vaste, à laquelle il est difficile de répondre dans les limites de la période des questions.

Je signale au député que le Comité supérieur de transport du grain a été créé spécialement dans ce but. Il regroupe tous les principaux participants du réseau de transport des céréales dans l'Ouest, lesquels se réunissent tous les mois pour examiner des problèmes relatifs à l'utilisation efficace et à la répartition des wagons dans le cadre de ce système. Je ne manquerai pas de transmettre sa question au Comité de transport du grain pour qu'il me fournisse une réponse que je communiquerai au député.

* * *

PÉTITIONS**DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS**

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler que les pétitions présentées par des députés le vendredi 23 mars 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

Le député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney) a donné avis d'un recours au Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**M^{LLE} CARNEY—LA REMARQUE PRÉSUMÉMENT ANTIRÉGLEMENTAIRE DE M. LALONDE**

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à cause d'une expression que le ministre des Finances (M. Lalonde) a employée en répondant à une question que je lui avais posée. Vous vous souvenez, monsieur le Président, que j'ai fait allusion aujourd'hui au fait que le ministre a donné raison au gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, qui a déclaré que les Canadiens étaient en partie responsables des taux d'intérêt élevés parce que les ententes salariales sont plus avantageuses ici qu'aux États-Unis. Dans sa réponse, le ministre des Finances a dit que j'avais délibérément présenté cette déclaration de façon erronée.

Comme vous le savez très bien, monsieur le Président, il tient du langage parlementaire de dire qu'un député a mal présenté les faits, mais non de dire qu'il a cherché à les présenter sous un faux jour ou qu'il l'a fait délibérément. Je prie donc respectueusement la présidence d'exiger du ministre qu'il se rétracte.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, je vois que le ministre des Finances (M. Lalonde) n'est pas à la Chambre. Il voudra alors sûrement étudier le compte rendu d'aujourd'hui et prendre note de la question de privilège que soulève le député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney). Entretemps, au moment d'examiner la question, la présidence pourrait trouver utile de se reporter à la page 113 de la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne où les expressions «présenter des faits de façon erronée» semblent de celles qui sont jugées parlementaires.

Toutefois, à la page 110, la même édition de Beauchesne donne comme exemple d'expression non parlementaire «chercher à présenter sous un faux jour» car, de toute évidence, en disant qu'un député a «cherché» à présenter des faits sous un faux jour, on lui prête un état d'esprit et une intention délibérée de donner une version erronée des faits.

Ce que j'essaie de faire valoir, monsieur le Président, au sujet de la question de privilège du député de Vancouver-Centre, c'est que s'il n'est pas acceptable d'employer l'expression «chercher à présenter sous un faux jour», il l'est encore moins de dire qu'un député a délibérément présenté des faits de façon erronée. J'espère que le ministre va revoir ses propos et que demain, à la première occasion, il va, comme cela s'impose, présenter ses excuses et retirer l'expression injurieuse.

M. le Président: La présidence prend note de cette affaire et elle va vérifier le compte rendu.